



Un bien au Maroc suite à un décès

Par **kats**, le **09/07/2015** à **15:21**

bonjour

Je souhaite avoir quelques précisions.

Mon père, français d'origine algérienne, possédant une maison au Maroc, est décédé en 2014 en France où il résidait. Il était marié avec une française d'origine marocaine. Cette union a donné à deux enfants dont un enfant encore mineur.

Sachant que mon père a eu d'autres enfants d'un premier mariage, quels sont les droits des héritiers ? qui sont-ils ? Y a-t-il un délais à respecter pour cette succession ? Je n'ai aucune connaissance en droit marocain.

S'il vous plaît, pouvez vous m'apporter des réponses et les démarches à suivre, merci.

Par **Tisuisse**, le **09/07/2015** à **18:29**

Bonjour,

Vous êtes ici sur un forum de droit français. La succession des biens situés à l'étranger relève du droit du pays où sont ces biens. Il convient donc de contacter un avocat sur place.